

MONTMAGNY DÉSIGNE L'ACCORDÉON DIATONIQUE AU TITRE DE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

La fabrication et la pratique de l'accordéon diatonique ont été officiellement désignées par la Ville de Montmagny au titre d'élément du patrimoine immatériel magnymontois lors de la séance du conseil municipal du 4 avril dernier, en vertu des pouvoirs que lui consent la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. Il s'agit d'une première étape et l'on vise maintenant la reconnaissance nationale par le gouvernement du Québec.

PAR RICHARD LAVOIE
nouvelles@oieblanc.com

«Pour nous c'était très important de reconnaître l'accordéon, parce qu'au Québec et même en Amérique du Nord, le lieu privilégié de l'accordéon a pris naissance à Montmagny. Nous avons aussi le Carrefour Mondial de l'accordéon et le Musée de l'accordéon. Il y a quatre endroits dans le monde où il y a un musée de l'accordéon, et un à Montmagny», de mentionner le maire Jean-Guy Desrosiers, soulignant que cette «dimension du patrimoine est très importante» pour la ville. «Ça restera dans les annales de l'histoire et de notre culture», a-t-il dit. Pour lui, il s'agit d'un premier geste et le prochain devrait être celui de la reconnaissance par le gouvernement du Québec.

DEUX DEMANDES AU MCCQ

À cause de son expertise qui a mené à la reconnaissance de la pratique du canot à glace au titre de patrimoine immatériel du Québec, la Société québécoise d'ethnologie (SQE), a agi comme maître d'œuvre dans le dossier de la demande au ministère de la Culture et des Communications du Québec

(MCCQ). L'ethnologue Suzanne Marchand, associée à cet organisme, a été mandaté par la Ville pour rédiger deux demandes distinctes, mais complémentaires : l'une pour la reconnaissance de la pratique de l'accordéon, l'autre pour la fabrication. Cela a été fait en collaboration avec Patrick Morency, coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales de la Ville et Raynald Ouellet, directeur artistique du Carrefour Mondial de l'accordéon.

Rappelons qu'en 2014, la Ville de Montmagny agissait déjà comme chef de file en engageant Mme Marchand pour dresser l'inventaire de son patrimoine immatériel, dont quatre éléments forts ont été retenus, soit : le canot à glace, la chasse à la sauvagine, la pêche fluviale et l'accordéon diatonique.

De plus, en septembre 2015, à l'occasion des Journées de la culture du Québec, la SQE honorait quatre facteurs d'accordéons magnymontois dans le cadre de son Programme de valorisation des porteurs de tradition, encourageant la Ville dans la voie de la désignation patrimoniale (voir : www.ethnologiequebec.org).

«Bien ancré dans la musique traditionnelle

québécoise, l'accordéon diatonique a de profondes racines à Montmagny et dans la région. L'on y retrouve des facteurs d'accordéons qui exercent leur savoir-faire, ainsi que de nombreux accordéonistes amateurs et professionnels. Toutefois, la survie de ces traditions demeure précaire», précise-t-on dans un document remis par le Carrefour.

En ce moment, en plus de la navigation en canot à glace, le ministère de la Culture a aussi désigné le chant de gorge inuit, le fléché et la veillée de danse [traditionnelle], au titre d'éléments du patrimoine immatériel du Québec.

«La désignation nationale de la fabrication et



Raynald Ouellet, directeur artistique du Carrefour Mondial de l'accordéon et Jean-Guy Desrosiers, maire de Montmagny, étaient fiers d'annoncer la désignation de l'accordéon diatonique comme élément du patrimoine immatériel magnymontois.

de la pratique de l'accordéon diatonique permettrait de mettre sur pied des structures d'enseignement et de transmission des savoirs et des savoir-faire, afin de perpétuer une tradition enracinée depuis belle lurette dans le paysage culturel québécois», conclut-on.